

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Communication du rapport relatif à l'exercice 2019 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Rapporteur : Philippe Laurent

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport écrit de chaque exercice de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Après une année 2018 marquée par la finalisation des opérations de dissolution des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine, l'exercice 2019 a vu l'aboutissement de l'augmentation du capital de la SEM grâce à l'affectation d'une partie du boni liquidation des OPH et à la participation de la SA d'HLM France Habitation, devenue depuis lors SEQENS.

Les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine ont par ailleurs attribué le solde du boni sous la forme de subventions d'investissement pour 1 589 K. €

L'année 2019 a été caractérisée en outre par la poursuite de la création d'une société de coordination nationale avec le concours de la Fédération des EPL. La SEM répond ainsi à l'obligation faite aux bailleurs de taille modeste de se regrouper entre eux afin de constituer des entités de taille plus conséquente, selon des seuils imposés par la loi, de 12 000 logements.

La mise en place de la société de coordination entre SEM intégrera les dispositions de la loi Elan, dans le respect des gouvernances propres de chaque organisme tout en partageant un socle commun.

Suite notamment à la livraison de la résidence pour étudiants Pierre-Ringenbach, le patrimoine de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat comprend désormais :

- 1 438 logements familiaux,
- 329 logements dans les résidences de personnes âgées et d'étudiants.

Conformément à l'article 111 de la loi ALUR du 27 mars 2014, codifié à l'article L 481-8 du code de la construction et de l'habitation, les modalités de présentation des comptes distinguent les activités agréées (à savoir celles qui concernent le logement locatif social et les PLI (logements intermédiaires) si leur part est inférieure à 10 % du parc), d'une part, les activités non agréées, d'autre part.

L'exercice clos au 31 décembre 2018 dégage un bénéfice de 2 706 896 € : le résultat de l'activité agréée est de 2 730 499 € et celui de l'activité non agréée est déficitaire de 23 603 €.

Les capitaux propres de la SEM s'établissent désormais à 39 878 711 €.

Les bilan et compte de résultat de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2019 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société le 2 juin 2020.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEM pour la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2019.